

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DICOM 17 Convention de parrainage OVH

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de parrainage avec OVH, jointe en annexe,

Sur le rapport présenté par Madame Maïté ERRECART au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de parrainage avec OVH

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de parrainage avec OVH, jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.